

Préfecture de
Haute - Garonne
Commune de
LHERM

Dossier n° DP03129924G0013

Demande déposée le : 19/02/2024
Complétée le :
Par : Madame Dassonville Amélie
demeurant : 22 Avenue de Toulouse
31600 Lherm
pour : Régularisation construction d'une
véranda
sur un terrain sis à : 0022 AVENUE DE
TOULOUSE 31600 LHERM
cadastré : OA-0995

Objet : Rejet tacite

Madame,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 19/02/2024, pour un projet de Régularisation construction d'une véranda située 0022 AVENUE DE TOULOUSE 31600 LHERM.

Par courrier du 04/03/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10a) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte..). Inutile pour un simple ravalement de façade : Choisissez une échelle permettant d'avoir une vue suffisamment précise de l'aspect général des façades et des toitures des constructions concernées par votre projet.

Il faut fournir le plan de toutes les façades des constructions, qu'elles aient ou non des ouvertures.

Ils doivent faire apparaître la composition d'ensemble de chaque façade, la répartition des matériaux et leurs aspects, les éléments de décors (tels que les moulures ou les corniches), les portes, les fenêtres, les cheminées et plus généralement tout ce qui se voit de l'extérieur. Si votre projet modifie les façades de bâtiments existants, représentez l'état initial des façades et des toitures (c'est-à-dire à la date de dépôt de votre dossier) et l'état futur (pour une meilleure lisibilité, vous pouvez faire deux plans distincts).

Ces pièces n'ayant pas été adressée à la mairie de LHERM dans le délai de trois mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'**opposition tacite**.

Vous devez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet »

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

LHERM, le 17 juin 2024

Pour le Maire, l'adjointe déléguée à l'Urbanisme.

Brigitte BOYE

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Brigitte Boye', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and contains the text 'MAIRE DE LHERM' at the top, a central emblem depicting a figure holding a staff, and the number '31600' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the number.